

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 21 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Primarette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Présents : APPRIEUX Angéline, DELAY Jean-Louis, GAS Marcel, BRAGANTI Karine, SANTONAX Martial, AVALLET Michèle, LANTHEAUME Christiane, NORMAND Patrick, MERCIER Serge, CARRION Adèle, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth, GENTIL Franck,

Absent excusé : HUREL Noël (pouvoir)

Secrétaire de séance : GUERRERO Elisabeth,

Date de convocation : le 14 mars 2019

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Tous les participants ont eu connaissance du compte rendu du précédent conseil. Madame le Maire en rappelle néanmoins les grands titres et les délibérations prises. Aucune remarque n'est formulée. Ces précisions apportées, l'ordre du jour peut être développé :

Ordre du jour :

- Délibération – Vote des taux
- Délibération – Vote du budget 2019
- Délibération - Renouvellement ligne de crédit
- Délibération – Attribution des marchés de travaux pour la réalisation du projet mairie
- Délibération – Subventions associations
- Travaux voirie - bâtiments
- Comptes-rendus commissions communales et intercommunales
- Urbanisme
- Courriers reçus
- Questions diverses

1 - Délibération - Vote des taux :

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux d'impositions locales pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de reconduire les taux de 2018, comme suit :

- Taxe d'Habitation	13.44 %
- Foncier Bâti	22.71 %
- Foncier Non Bâti	57.96 %

Primarette

2 - Délibération - Vote du budget 2019 :

Monsieur Marcel GAS, adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal le projet du budget primitif 2019 préparé par la commission des finances.

Celui-ci s'équilibre en recettes et en dépenses à :

696 718.68 € pour la section de fonctionnement.

839 409.80 € pour la section investissement.

Le Conseil Municipal

Oùï le détail des articles dans les deux sections et après en avoir délibéré,

Adopte le budget primitif 2019 à l'unanimité des membres présents.

3 – Délibération - Renouvellement ligne de crédit :

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, le Commune de Primarette a décidé en date du 24/04/2018 de contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « Ligne de Trésorerie Interactive » d'un montant maximum de 300 000 Euros dans les conditions ci-après indiquées :

La Ligne de Trésorerie Interactive permet à l'emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versements de fonds (tirages) et remboursements exclusivement par le canal internet.

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'emprunteur.

Les conditions de la Ligne de Trésorerie Interactive que la Commune de Primarette décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne sont les suivantes :

Montant : 300 000 €

Durée : un an maximum

Cette ligne de trésorerie arrivera à échéance le 27/06/2019.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Madame le Maire à procéder au renouvellement du contrat de Ligne de Trésorerie Interactive avec la Caisse d'Epargne pour une durée d'un an.

DONNE pouvoir à Madame le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

4 – Délibération – Attribution des marchés de travaux pour la réalisation du projet mairie :

Madame le Maire expose les principales étapes de la consultation et notamment la publication d'un avis public à la concurrence le lundi 28 janvier 2019 au journal d'annonces légales « l'Essor » avec la mise en ligne du dossier de consultation entreprises.

Madame le Maire précise que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie à trois reprises :

- le lundi 18 février 2019 à 18h pour l'ouverture des plis.

- le 5 mars 2019 à 17h pour l'analyse des offres à l'issue de laquelle la commission a dressé la liste des lots attribués et de ceux pour lesquels il a été proposé d'engager une négociation.

- le jeudi 21 mars 2019 à 17h pour l'analyse des offres après négociation et la désignation des candidats attributaires.

Elle présente les Procès Verbaux rédigés aux membres du Conseil et fait lecture des conclusions et avis émis :

- Pour le lot n°01 – désamiantage :

L'entreprise Equilibre Environnement domiciliée 15 Impasse des Charmilles, 38150 Roussillon, pour un montant de 6 175 € HT

Primarette

- Pour le lot n°02 – Démolitions – maçonnerie – réseaux divers :

L'entreprise CHENAVIER CARAZ domiciliée 130 Route 4 vents 38122 MONTSEVEROUX, pour un montant de 134 827.60 € HT

- Pour le lot n°03 – Charpente – Couverture - Zinguerie :

L'entreprise JULLIEN domiciliée 630 Route de la Bougie A La Craz 38780 Estrablin, pour un montant de 50 390.08 € HT

- Pour le lot n°04 – Etanchéité :

L'entreprise MANREY domiciliée Impasse Bretteaux 42410 SAINT MICHEL SUR RHÔNE pour un montant de 5 054.12 € HT

- Pour le lot n°05 - Menuiseries extérieures alu laqué - protection solaire :

L'entreprise PROPONNET domiciliée 189 Chemin de Combalon 38270 BEAUREPAIRE, pour un montant de 37 901 € HT

- Pour le lot n°06 –: Menuiseries intérieures :

L'entreprise JULLIEN SAS domiciliée 630 Route de la Bougie A La Craz 38780 Estrablin, pour un montant de 21 957.95 € HT

- Pour le lot n°07 – Doublage – cloisons – faux plafonds – isolation - peinture :

L'entreprise VALLOIRE DECO domiciliée Chemin Saint-Charles 26210 Lapeyrouse-Mornay pour un montant de 54 708.48 € HT

- Pour le lot n°08 - Carrelage Faiences Sols souples :

L'entreprise CARROT JLC CARRELAGES domiciliée ZA les Avorgères 38150 Sonnay, pour un montant de 22 758.24 € HT

- Pour le lot n°09 – Ascenseur :

Déclaration infructueuse en CAO du 05 mars et du 21 mars 2019 et reconsultation.

- Pour le lot n°10 – Façades :

L'entreprise KILINC SARL domiciliée Zone artisanale des Meunières 38270 La Côte Saint André, pour un montant de 12 171 € HT

- Pour le lot n°11 – Chauffage – Ventilation - Sanitaire :

L'entreprise HAUTERIVES CHAUFFAGE domiciliée 15 ZA Les Gonnets Nord, 26390 Hauterives, pour un montant de 39 023 € HT

- Pour le lot n°12 – Electricité-Courants faibles :

L'entreprise POIPY domiciliée Chemin des Paillères 38270 Beaurepaire pour un montant de 67 443 € HT

- Pour le lot n°13 – Serrurerie - métallerie :

L'entreprise BORET domiciliée 12 Route d'Anneyron, 26140 Saint-Rambert-d'Albon, pour un montant de 8 756.04 € HT

Madame le Maire propose aux membres de l'Assemblée de suivre les avis de la Commission d'Appel d'offres pour les 13 lots pour lesquels une entreprise est identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement et donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- valide le choix des entreprises des travaux tel que représenté ci-dessus,

- approuve les travaux pour la réalisation de projet accessibilité et aménagement de la mairie pour un montant de marché de 461 165.51 € HT,

- autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

Primarette

- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2019.

5 – Délibération – Subventions associations :

Lors du vote du budget primitif 2019, présenté par Monsieur Marcel GAS, adjoint aux finances :

- la somme de 600 € a été votée aux bénéfices de l'association ADMR du Dolon, cette dépense sera imputée à l'article 657402,
- la somme de 100 € a été votée aux bénéfices de l'association l'AFIPAEIM section Beaurepaire, cette dépense sera imputée à l'article 657415,
- la somme de 200 € a été votée aux bénéfices de l'association Amicale du personnel communal, cette dépense sera imputée à l'article 657405,
- la somme de 1500 € a été votée aux bénéfices de l'association CCAS de Primarette, cette dépense sera imputée à l'article 657362,
- la somme de 500 € a été votée aux bénéfices de l'association d'animation de Primarette, cette dépense sera imputée à l'article 657416,
- la somme de 250 € a été votée aux bénéfices de l'association du Patrimoine de Primarette, cette dépense sera imputée à l'article 657404.
- la somme de 450 € a été votée aux bénéfices de l'association des Conscrits de Primarette, cette dépense sera imputée à l'article 657403.

Madame le Maire demande de bien vouloir délibérer pour l'octroi des subventions à accorder aux associations pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, de verser les subventions aux associations sous condition de présentation des comptes.

6 - Travaux bâtiment et voirie :

Voirie :

Rencontre avec M. Perez de la CCEBER service voirie le lundi 25 mars 2019 pour faire le tour des chemins de notre commune avant la prise de compétence en 2020.

7 - Comptes-rendus commissions communales :

Ecole :

- Visite inspection sécurité et hygiène de l'académie.

8 - Comptes-rendus commissions intercommunales :

Ambroisie :

La CCEBER est très active depuis 2011. Elle a passé une convention avec la chambre d'agriculture. La commune de Primarette est en bonne position aussi concernant les actions menées depuis quelques années. Il faudrait un référent supplémentaire, un agriculteur.

Transports :

- Ligne transport du Pays Roussillonnais.
- Réflexion pratique sur les modes de déplacements doux.
- Mises en place de stations multi-énergies et de bornes électriques.

Primarette

9 – Urbanisme :

Accord DP Cœur Joseph le 15/03/2019 – Véranda

11 – Courriers reçus :

- Direction Générale de Finances Publiques : Nouveau responsable à la trésorerie de Beaurepaire à compter du 1^{er} avril 2019.
- Préfecture : Extension du plan particulier d'intervention de la centrale nucléaire de Saint-Alban-du-Rhône, étendu de 10 à 20 km. Primarette se trouve à présent dans le périmètre.

Plus aucun sujet n'étant à débattre, le Conseil est clos à 20h30.
Le prochain Conseil aura lieu le jeudi **25 avril à 20h30 à la salle d'animation.**

APPRIEUX Angéline		LANTHEAUME Christiane	
DELAY Jean- Louis		NORMAND Patrick	
GAS Marcel		MERCIER Serge	
BRAGANTI Karine		CARRION Adèle	
SANTONAX Martial		POURCHERE Jean-Daniel	
AVALLET Michèle		GUERRERO Elisabeth	
HUREL Noël		GENTIL Franck	

Primarette

